

DEMANDE D'ÉTUDE DE RACCORDEMENT

EAU POTABLE

- Raccordement d'une nouvelle construction
- Raccordement / division d'une construction existante
- Déplacement d'un branchement existant
- Pose d'un équipement incendie
- Remplacement d'une niche

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- Raccordement d'une nouvelle construction
- Raccordement / division d'une construction existante

Si la propriété est déjà raccordée au réseau d'eau potable, merci de préciser le numéro du compteur figurant au verso de votre facture : _____ .

REEMPLIR UNE DEMANDE PAR PROJET

DEMANDEUR

Vous agissez en tant que :

- Propriétaire
- Futur acquéreur
- Entrepreneur
- Agence immobilière
- Autre :

Nom Prénom :

Adresse :

.....

CP Ville :

Téléphone :

Mail :

Nom / Prénom du propriétaire, si différent :

Personne à contacter pour la réalisation du branchement :

.....

TERRAIN À DESSERVIR

COMMUNE :

N° / RUE / CHEMIN :

REFERENCES CADASTRALES :

SURFACE DU TERRAIN : m²

USAGES

Usage de l'eau à titre DOMESTIQUE :

- Maison individuelle
- Habitat collectif – Précisez nb F1-F2-F3, etc. :
.....
- Lotissement – Précisez le nb de lots projetés :
.....
- Autres. Précisez :
.....

Usage de l'eau à titre PROFESSIONNEL :

- N° SIRET :
- Activité de bureau
 - Commerce. Type :
 - Industrie. Type :
 - Activité agricole. Type :
 - Autres. Précisez :
.....

DOCUMENTS A JOINDRE A VOTRE DEMANDE

Pièces obligatoires :

- ✓ L'extrait du plan cadastral avec les références de la parcelle à desservir,
- ✓ Une copie du titre de propriété ou de l'attestation de propriété ou du compromis de vente,
- ✓ Un chèque de 45,00 € à l'ordre du Trésor Public.

Pièces complémentaires obligatoires si concerné par votre demande :

- ✓ Pour les professionnel, un descriptif de votre projet (précisant le type d'effluents susceptibles d'être rejetés dans le réseau d'eaux usées),
- ✓ Une copie du mandat d'agence si la demande provient d'une agence immobilière,
- ✓ Si le demandeur n'est pas le propriétaire, une autorisation écrite du propriétaire pour entreprendre les travaux en son nom,
- ✓ Si le lieu du raccordement n'est pas en limite de votre propriété, l'autorisation écrite de passage sur le(s) propriété(s) traversée(s) (servitude de canalisation),
- ✓ L'arrêté du permis de construire pour les nouvelles constructions ou un changement de destination d'un local existant,
- ✓ Un plan de masse matérialisant l'emplacement souhaité du compteur et/ou du regard de branchement d'assainissement (respecté sous réserve des possibilités techniques),
- ✓ L'attestation délivrée éventuellement par la commune et autorisant les raccordements aux réseaux publics,
- ✓ L'attestation pour bénéficier de la TVA à taux réduit, à remplir uniquement si votre logement est achevé depuis plus de 2 ans (Cerfa 13948*03).

Votre dossier complet est à retourner ou à déposer à :

Régie des Eaux du Canal Belletrud
50 boulevard Jean Giraud
06530 PEYMEINADE

Tout dossier incomplet retardera le traitement de votre demande.

Date de la Demande : _____

Signature du Demandeur :

